

Aux élèves et aux familles

Point de situation **N°3**

Continuité pédagogique

02 avril 2020

Qu'est-ce que la continuité pédagogique ?

- L'objectif principal de cette continuité pédagogique est **de maintenir le lien** entre l'élève et son école, son collège ou son lycée. Maintenir le lien avec l'école signifie que votre enfant doit tous les jours à heures régulières avoir des activités pédagogiques et sportives. Plus il maintiendra ces activités d'apprenant, plus le retour en classe après la crise sera facile.
- Ce lien avec son école devra se faire par tous les moyens possibles, prioritairement par internet mais aussi par téléphone quand les équipements des familles ne permettent pas de faire autrement.
- Les ressources sont nombreuses : Les livrets élaborés par les inspecteurs et leurs équipes pour le 1^{er} degré, les cours et supports conçus par les enseignants de vos enfants en collège et lycée, les ressources numériques sur internet comme le CNED, les diffusions des radios de proximité, les publications de la presse écrite, les émissions télévisées produites par la DGE actuellement diffusées et les émissions nationales (Lumni).
- Les enfants auront tous accès à au moins une de ces ressources. L'IMPORTANT est que VOTRE ENFANT continue à avoir des activités d'apprenant grâce à ces ressources, qu'elles soient issues de leur école ou de leur établissement ou de toutes autres ressources numériques, de presse écrite, radiophoniques ou télévisuelles.
- Les familles doivent être rassurées. Nous sommes tous conscients des difficultés et de la disparité d'accès aux ressources notamment les élèves les plus isolés. **Tout sera mis en œuvre après la crise, au retour en classe, pour accompagner tous les élèves afin que les compétences attendues de fin d'année soient acquises.**
- Les élèves inscrits en classe d'examens doivent aussi être rassurés. **La Polynésie française appliquera les mesures d'adaptation décidées au niveau national pour les diplômes du DNB, du CAP et des baccalauréats.** Une telle crise est une situation inédite et tout sera fait pour que les élèves ne soient pas pénalisés.

Pour les écoles	Pour les collèges et les lycées
Pour les élèves n'ayant pas d'accès numérique et après avis de la direction de la santé, une transmission de documents papier aux élèves peut être mise en place avec l'aide des communes. <u>Attention, aucune distribution ne se fera directement dans les écoles, collèges et lycées pour éviter de nombreux déplacements de familles en temps de confinement.</u> Les inspecteurs du 1^{er} degré, les directeurs d'école et les chefs d'établissement du second degré ont commencé à prendre contact avec les Tavana afin de chercher des modalités de distribution dans le respect des règles sanitaires et des gestes barrières.	
<u>Dès le 6 avril :</u> - Début de l'« accompagnement pédagogique » - Envoi numérique et/ou distribution des livrets	- Jusqu'à la fin du confinement, on ne se déplace pas dans l'établissement qui sera fermé, sauf si on y est invité par le Chef d'établissement en prenant toutes les précautions sanitaires d'usage, muni de son autorisation pour se déplacer. - Dès le 06 avril les activités pédagogiques reprennent à distance. Les familles et les élèves doivent organiser un

- Début de l'accompagnement téléphonique ou internet par les enseignants - Communication du Guide télé hebdomadaire vous permettant de choisir les programmes les plus adaptés Dès le 13 avril : - Diffusion de 3 heures d'émissions éducatives sur les 2 chaînes locales de télévision. - Maintien de l'accompagnement par les enseignants. La maison, ce n'est pas l'école. Faites confiance aux enseignants pour vous guider, vous écouter avec bienveillance. L'ensemble des moyens d'information est mobilisé pour relayer les informations nécessaires à l'organisation et la mise en œuvre de cette opération ambitieuse et inédite.	temps de travail scolaire à la maison. Pour vous aider, une fiche explicative est à votre disposition ci-dessous. - Une permanence téléphonique est organisée dans l'établissement scolaire de votre enfant pour répondre à toutes vos questions. - Vous devez être en possession de vos codes d'accès à Pronote. Si non, demandez-les à votre établissement. - Il est possible que votre établissement scolaire s'organise autrement. Appelez-le ou connectez-vous à leur site ou sur la page facebook si elle existe. - Si vous n'avez pas internet, un personnel de l'établissement scolaire va vous joindre par téléphone ou par sms. Vous verrez ensemble quelle est la meilleure solution pour aider votre enfant à garder un contact scolaire. - Dans certaines situations, des documents papiers à l'attention des élèves ou des familles pourront être transmis avec l'aide des Tavana et des policiers municipaux. Le Chef d'établissement s'assurera que toutes les précautions sanitaires soient prises pour l'acheminement. - Les chaînes télé et les radios diffuseront des émissions éducatives. Il est utile d'en profiter. <i>Les professeurs ne demanderont pas des choses infaisables ou en trop grande quantité. Comme un sportif qui a besoin de s'entraîner, l'élève a besoin de maintenir un entraînement scolaire. C'est le but du travail qui lui sera demandé à la maison pour éviter que le retour à l'école ne soit trop difficile.</i>
Les interlocuteurs dans les écoles - L'interlocuteur principal de ce lien avec l'école est <u>le professeur habituel de votre enfant</u>. Il prendra contact avec lui en fonction des possibilités de l'école et de votre équipement. - Si vous rencontrez des difficultés, vous devez joindre le <u>directeur d'école</u>.	Les interlocuteurs dans les collèges et lycées - <u>Les enseignants habituels de votre enfant</u> vont prendre contact avec lui en fonction des possibilités de l'établissement scolaire et de votre équipement (téléphone, pronote, « ma classe à la maison », autres outils) - <u>Le professeur principal de votre enfant</u> est chargé du suivi de cette continuité pédagogique pour la classe dont il a la charge. Vous pouvez le contacter en cas de difficultés ou de questions. - <u>Le chef d'établissement</u> coordonne la mise en œuvre de la continuité pédagogique dans le collège ou le lycée.
La fiche famille Vous trouverez en annexe 1 une fiche Famille spécifique aux élèves du 1^{er} degré.	Les fiches famille Vous trouverez en annexe 2 une fiche Famille spécifique aux élèves de collège et en annexe 3 une fiche Famille spécifique aux élèves de lycée.
Nos enfants face au confinement	
<u>Les enfants peuvent vivre difficilement le confinement en lien avec l'interdiction de sortie et le manque de contact (camarades, famille, parents qui travaillent, etc.). Plusieurs attitudes sont possibles pour répondre à la situation :</u> • <u>Expliquez</u> les mesures barrière de façon simple, en faisant du lavage des mains un jeu, par exemple en musique rythmée, chantée. Vous pouvez faire dessiner aux jeunes enfants les mesures barrière contre le coronavirus, pour mieux les intégrer. • Si le message des adultes est clair et ludique, il sera vite mémorisé. • Écoutez leurs questions, montrez-leur que vous vous souciez de leurs préoccupations.	

- **Évitez les informations anxiogènes.**
- Faites des jeux en famille, essayez d'utiliser les moyens de communication numériques et visuels pour leur permettre de garder contact avec leurs copains une fois par jour.

RAPPELS

LE VIRUS NE CIRCULE PAS SEUL. Nous le faisons circuler.

Seul le confinement permet de réduire puis faire disparaître le virus :

- Restriction des déplacements au strict nécessaire (courses alimentaires, soins et travail quand il est indispensable) ;
- Des sorties près du domicile (activité sportive individuelle, hygiène canine) ;
- Attention vous risquez des amendes si vous ne respectez pas ces règles

RAPPELS

LES GESTES BARRIERES

Un renforcement des mesures de précaution et de prévention est conseillé avec un respect strict des gestes barrières :

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Saluer sans se serrer la main, et éviter les embrassades
- Limiter les déplacements
- Garder une distance sociale de plus de 1 mètre

Porter un masque en tissu :

- Il permet de diminuer le contact entre les mains et le visage ;
- Il évite de contaminer les autres ainsi que l'environnement ;
- Il doit être fabriqué en coton ou polyester ;
- Il doit bien couvrir le nez, la bouche jusqu'au-dessous du menton ;
- Il ne doit pas être touché une fois mis en place jusqu'au retrait ;
- Efficacité pendant 3 heures au maximum ;
- Les masques en tissus doivent être lavés après chaque utilisation en machine selon un programme de lavage à 60°C pendant au moins 30 minutes
- **Attention : ce ne sont pas des dispositifs médicaux comme les masques chirurgicaux et donc n'ont pas l'efficacité du dispositif médical CE. Ces masques n'ont aucune efficacité pour filtrer l'air.**

NUMÉROS UTILES



TOUX, FIÈVRE,
DIFFICULTÉS À
RESPIRER :

15

7J/7 24H

* prix d'un appel local



QUESTIONS SUR
LE
COVID-19 :

444 789*

7J/7 8H-18H



FEMMES, FAMILLES,
ENFANTS :

40 473 500*

CME DE HAMUTA

L-J : 7H30-15H30

V : 7H30-14H30



CENTRE ADDICTOLOGIE
ET TOXICOMANIE :

40 460 047*

CCSAT

L-J : 7H30-15H30

V : 7H30-14H30

En cas de violence intrafamiliale, vous pouvez contacter l'association d'aide aux victimes « APAJ » au 87765250 ou 87241222 ou 40432041 ou par courriel contact@apaj.net. Page facebook : Apajpf

Le site de la direction de la santé sur les questions que vous vous posez sur le COVID 19
<https://www.service-public.pf/dsp/covid-19/>

Je suis parent d'un enfant dans le 1^{er} degré

A l'attention des parents d'élèves des écoles publiques et privées,

Avec la reprise de l'école le 6 avril 2020, est mise en œuvre l'opération appelée « **Continuité pédagogique** » pour la Polynésie française.

Cette opération, ce n'est pas la « Classe à la maison »

... Parce que vous n'êtes pas un enseignant,
... Parce que la maison, ce n'est pas l'école...

Cependant, votre enfant va continuer à apprendre, mais autrement, dès le **6 avril 2020**.

Y voir clair dans l'abondance des ressources

Dès à présent, de nombreuses offres éducatives sont proposées sur l'ensemble des chaînes de télévision. IL est parfois difficile de s'y retrouver : la première tâche de l'accompagnement pédagogique va être de vous éviter d'installer votre enfant devant l'écran toute la journée.

Pour cela, un guide des émissions éducatives va vous être proposé. Dans ce guide, seront présentés les émissions de l'ensemble des chaînes avec un code de couleur pour s'y reconnaître et choisir l'émission la plus adaptée à l'âge et au niveau scolaire de votre enfant.

3 heures sur les chaînes télé à partir du 13 avril

Dès le 13 avril, 3 heures quotidiennes, consacrées à des émissions éducatives sélectionnées par le Ministère et organisées en fonction des niveaux d'enseignement sont proposées sur les chaînes de télévisions locales.

Des rendez-vous réguliers pour tous les enfants d'âge scolaire vont permettre de conserver les liens avec les apprentissages à la maison.

La mobilisation des radios est en cours. Une diffusion d'œuvres littéraires (contes pour enfants, récits en feuilleton) est envisagée. IL s'agira de développer l'imaginaire par une écoute régulière et quotidienne.

Des fiches d'activité pour 15 jours

Elaborées par les enseignants pour des activités à mettre en place à la maison, ces fiches, complémentaires des émissions télévisées concernent les Maths et le Français. Elles correspondent aux âges des enfants et sont organisées par niveaux d'enseignement.

Ce ne sont pas des devoirs de vacances mais des activités à faire par votre enfant, pour une période de 15 jours. Ce sont d'abord des moments de partage d'activité avec votre enfant qui doivent rester des moments de plaisir. Un fascicule récréatif vous est également proposé.

Ces fascicules vous seront envoyés par internet si vous disposez d'une connexion. Ils seront distribués dès lundi 6 avril 2020 selon des organisations locales, avec l'aide volontaire des mairies.

Vous ne vous déplacez pas pour venir les chercher à l'école.

Des enseignants au bout du fil

Mobilisés dans le cadre de leur travail (télétravail) tous les enseignants sont disponibles aux horaires de leurs écoles pour :

- Vous guider dans les choix des programmes télévisés,
- Répondre à vos questions

C'est l'enseignant de la classe de votre enfant, ou celui qui le suit, qui est en communication avec vous. - Il ne faut pas hésiter à le solliciter. -

Je suis parent d'un enfant de collège

Pourquoi et comment aider mon enfant à travailler à la maison pendant le confinement ?

Pourquoi mon enfant doit-il continuer à travailler à la maison ?

Un enfant a besoin de maintenir ses acquis. Il ne doit pas perdre tout ce qu'il a appris avec son professeur au collège pour pouvoir revenir en classe, quand l'établissement rouvrira, avec tout ce qu'il faut pour bien reprendre le travail !

Comment je peux l'aider ?

Pour cela, il a besoin de travailler un peu chaque jour tout seul ou avec toi à ses côtés. Avec l'aide de ses professeurs, si la communication entre vous est possible, tu peux l'aider en le soutenant pour qu'il se mette au travail, en le félicitant lorsqu'il a travaillé. C'est ton rôle principal. Ce n'est pas grave si tu ne connais pas bien ce qui est dans l'exercice ! Le plus important c'est que tu soutiennes affectivement ton enfant, que tu l'encourages et que tu lui permettes de travailler dans de bonnes conditions (bureau, table, *peue*, pas de bruit de radio ni de télévision).

Faut-il qu'il travaille tous les jours de la semaine ?

Il est préférable qu'il travaille au moins cinq jours par semaine, comme d'habitude mais il n'est pas obligé de travailler toutes les matières tous les jours. Par exemple, il peut travailler trois jours par semaine pour chaque matière. Une demi-heure à chaque fois suffit car il y a d'autres matières à travailler (et pas seulement celles qu'il aime). C'est un équilibre à trouver et à respecter.

Pour certains travaux demandés, il disposera de plusieurs jours (exemple : une rédaction en français).

Nous avons un ordinateur et un accès à Internet à la maison, comment les utiliser pour travailler ce que le professeur a donné à faire à mon enfant ?

Les professeurs vont sans doute utiliser ce qu'on appelle l'environnement numérique de travail (ENT) du collège. Souvent, c'est Pronote que tu utilises déjà peut-être pour connaître les évaluations de ton enfant et le travail qui est fait en classe. Les exercices des professeurs seront mis en ligne et toi ou ton enfant pouvez les récupérer grâce à vos codes Pronote donnés par le principal.

Ton enfant pourra faire les activités sur l'ordinateur.

Dans certaines matières, il devra aussi utiliser son cahier et son manuel.

Ses professeurs pourront aussi lui donner des recherches à faire sur Internet.
Ton enfant et ses professeurs pourront communiquer pour mieux travailler en utilisant Pronote.

Nous n'avons pas d'équipement informatique, comment travailler avec ce que le professeur a donné à faire à mon enfant ?

Dans certaines conditions à préciser avec le chef d'établissement, les professeurs peuvent te faire parvenir des exercices à faire seul à la maison (peut-être par la mairie et les policiers municipaux).

Il faudra parfois utiliser les cahiers et les livres de ton enfant s'il les a avec lui.

Peut-être que dans certains cas, après s'être mis d'accord avec lui, ton enfant pourra appeler parfois ses professeurs au téléphone pour leur demander un conseil, une précision. Mais il ne faut pas oublier que certains professeurs ont beaucoup d'élèves à suivre, parfois plus de cent.

Mon enfant peut-il aussi apprendre autrement ?

Bien sûr !

Il y a des sites sur Internet qui offrent un contenu intéressant dans la plupart des domaines. Les professeurs de ton enfant peuvent te les indiquer.

Ton enfant peut aussi regarder avec toi des émissions à la télévision qui traitent de sujets en rapport avec ce qu'il apprend. Vous pouvez aussi ensemble lire le manuel de ton enfant. Mais attention, il ne faut pas se disperser parmi tout ce qui est disponible. Le cours de chaque professeur reste la ligne principale à suivre.

Le plus important est d'être près de ton enfant et de l'encourager !

Je suis parent d'un enfant de lycée

Pourquoi et comment aider mon enfant à travailler à la maison pendant le confinement ?

Pourquoi mon enfant doit-il continuer à travailler à la maison ?

Un élève de lycée, comme tout élève, a besoin de maintenir ses acquis. Il ne doit pas perdre ce qu'il a appris avec ses professeurs pour réussir au mieux son retour en classe et garder sa motivation lorsque la période de confinement sera finie.

Comment je peux l'aider ?

Pour cela, il a besoin de travailler un peu chaque jour tout seul ou avec toi à ses côtés.

Ton enfant a aussi appris à travailler seul grâce à ses professeurs. Cela s'appelle le travail en autonomie. Mais, selon les élèves, même des lycéens, travailler seul n'est pas si facile, surtout si les travaux demandés sont longs et complexes.

Avec l'aide de ses professeurs, tu peux l'aider en le soutenant pour qu'il se mette au travail, déjà, en le félicitant lorsqu'il a travaillé et en lui montrant (pas seulement en le lui disant) que les études, c'est important ! Ce n'est pas grave si tu ne connais pas bien ce qui est dans l'exercice ! Le plus important c'est que tu soutiennes affectivement ton enfant, que tu l'encourages et que tu lui permettes de travailler dans de bonnes conditions (bureau, table, *peue*, pas de bruit de radio ni de télévision au moment où il travaille).

Faut-il qu'il travaille tous les jours de la semaine ?

Oui, un lycéen a besoin de travailler au moins cinq jours par semaine, mais pas toutes les disciplines. Par exemple, il peut travailler au moins trois jours par semaine dans la plupart des matières. Une demi-heure à chaque fois suffit car il y a d'autres matières importantes également et au total, avec ce que les professeurs vont demander, il va être chargé !

Si ton enfant a choisi un enseignement « de spécialité », il doit y consacrer du temps dans la semaine car c'est un enseignement exigeant qui demande de l'approfondissement. Par exemple, il peut étudier cette matière une heure par jour, deux fois par semaine.

Nous avons un ordinateur et un accès à Internet à la maison, comment les utiliser pour travailler à faire à mon enfant ?

Les professeurs peuvent utiliser ce qu'on appelle l'environnement numérique de travail (ENT) du lycée. Souvent, c'est Pronote que tu utilises déjà peut-être pour connaître les évaluations de ton enfant et le travail qui est fait en classe. Normalement, les exercices des professeurs seront mis en ligne et toi ou ton enfant pouvez les récupérer grâce à vos codes Pronote donnés par le chef d'établissement.

Ton enfant pourra faire les activités sur l'ordinateur.

Il devra dans certaines matières utiliser ses cahiers et ses manuels.
Ses professeurs pourront aussi lui donner des recherches à faire sur Internet.
Ton enfant et ses professeurs pourront communiquer pour mieux travailler en utilisant Pronote.

Nous n'avons pas d'équipement informatique, comment travailler avec ce que le professeur a donné à faire à mon enfant ?

Dans certaines conditions à préciser en lien avec le chef d'établissement, le professeur peut te faire parvenir des exercices à faire tout seul à la maison, en autonomie.
Peut-être que ton enfant pourra aussi appeler son professeur au téléphone pour lui demander un conseil, un éclaircissement. Mais il ne faut pas oublier que les professeurs ont parfois beaucoup d'élèves à suivre, parfois plus de cent, ce qui complique leur travail à distance.

Je suis inquiet car mon enfant est dans une classe à examen (première, terminale), comment l'aider ?

C'est le moment pour lui de commencer à réviser tout ce qu'il a vu depuis le début de l'année avec son professeur. Il peut préparer des fiches de révision, relire son cours et son manuel, s'entraîner sur des exercices qu'il va y trouver ou que son professeur va lui donner.
Ton enfant peut aussi faire une liste de ce qu'il n'a pas compris pour poser des questions à son professeur quand il retournera au lycée.

Mon enfant peut-il aussi apprendre autrement ?

Bien sûr !

Il y a des ressources numériques sur Internet qui offrent des contenus intéressants dans la plupart des matières. Les professeurs de ton enfant sauront indiquer aux élèves de la classe, parmi tous les sites, lesquels il peut utiliser, parce que l'on peut perdre beaucoup de temps à chercher.

Par exemple : la plateforme du CNED

Ton enfant peut aussi regarder avec toi des émissions à la télévision qui traitent de sujets vus en cours. Par exemple : les émissions de France 4 et de Arte.

Ton enfant peut aussi lire ses livres et manuels, réfléchir, se poser des questions, noter ses idées, les échanger avec ses camarades en ligne.

Le plus important est d'être près de ton enfant et de l'encourager !